



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal jeudi 27 mars 2014

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président du Conseil communal,
Walter Vansteenkiste, Bourgmestre,
Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere, échevins,
Herman Vander Voorde, Didier Noltincx, Roger Mertens, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Robert De Lille, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers, Cynthia Kiss, Michèle Laemont, conseillers
Katrien De Taeye, secrétaire communale.

Excusés : **Christian Andries, Jan Verhasselt, Alain Stubbe**, conseillers

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Cinq points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour en raison de leur caractère urgent. Cette proposition est **APPROUVÉE** à l'unanimité.

- Règlement-taxe sur le stationnement en zone bleue : adaptation, traité sous le point 13
- Adjudication procédure négociée « Mise en œuvre d'un système d'inscription en ligne pour l'accueil d'enfants pendant l'année scolaire et les vacances scolaires » : approbation dépense supplémentaire, traité sous le point 14
- Lettre du 26/03/2014 des liquidateurs de l'ASBL Pro Humanitate, en liquidation, traité sous le point 15
- Projet d'acte notarié pour le bail emphytéotique : approbation, traité sous le point 16
- Vérification des pouvoirs conseiller CPAS, traité sous le point 17

SÉANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil communal du 27/02/2014 : approbation : est **APPROUVÉ** à l'unanimité.

2. Arrêt définitif par l'autorité de tutelle – Compte 2012 – CPAS : prise en connaissance : l'échevin Jonckheere explique ce point : il en est pris connaissance
3. Règlement-rétribution pour la délivrance d'une carte de riverain pour l'occupation en zone bleue - adaptation : l'échevin Jonckheere explique ce point : est APPROUVÉ à l'unanimité.
4. Vente des actions de la SA Zonnige Woonst à la SA Demer en Dijle : l'échevin Jonckheere explique ce point : est APPROUVÉ à l'unanimité.
5. Cession de terrain Molenweg : le Bourgmestre explique ce point : ce point est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Cynthia Kiss)
6. Mise en application du plan d'aménagement du territoire – protocole de collaboration concernant l'aménagement du territoire entre Wommel, la zone de police AMOW, le parquet du procureur du Roi et l'agence « Inspectie RWO » : notification : le Bourgmestre explique ce point : il en est pris connaissance
7. Désignation d'un fonctionnaire provincial chargé d'imposer les sanctions administratives communales : le Bourgmestre explique ce point : est APPROUVÉ à l'unanimité.
8. Accord de collaboration entre la ville de Vilvorde et la commune de Wommel sur la procédure de médiation pour les sanctions administratives communales et ce, dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche du gouvernement fédéral appliquées aux mineurs : le Bourgmestre explique ce point : est APPROUVÉ à l'unanimité.
9. Règlement sur l'élagage d'arbres : approbation : l'échevin Jonckheere explique ce point : est APPROUVÉ à l'unanimité.
10. Traductions pour la commune et le CPAS pour une période de trois ans : approbation du cahier des charges et du mode d'attribution : l'échevin Van der Straeten explique ce point : est APPROUVÉ à l'unanimité.
11. Règlement-rétribution bibliothèque : approbation : l'échevin Van der Straeten explique ce point : est APPROUVÉ à l'unanimité.
12. Règlement d'utilisation de la bibliothèque : l'échevin Van der Straeten explique ce point : est APPROUVÉ à l'unanimité.
13. Règlement-taxe sur le stationnement en zone bleue : adaptation : l'échevin Jonckheere explique ce point : est APPROUVÉ à l'unanimité.
14. Adjudication procédure négociée « Mise en œuvre d'un système d'inscription en ligne pour l'accueil d'enfants pendant l'année scolaire et les vacances scolaires » : approbation dépense supplémentaire : l'échevin Van der Straeten explique ce point : est APPROUVÉ à l'unanimité.
15. Lettre du 26/03/2014 des liquidateurs de l'ASBL Pro Humanitate, en liquidation : Vincent Jonckheere et Koen Weemaes quittent la séance et prennent place dans le public étant donné qu'ils sont les liquidateurs de l'ASBL Pro Humanitate. Le Bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé par 17 voix pour et 3 abstentions (Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels).
Vincent Jonckheere et Koen Weemaes regagnent la séance.
16. Projet d'acte notarié pour le bail emphytéotique : approbation : est APPROUVÉ à l'unanimité.
17. Vérification des pouvoirs conseiller CPAS : ce point n'est pas traité vu l'absence de la déclaration d'incompatibilité du successeur, Fabienne Deckers.

Questions orales des conseillers communaux

Veerle Haemers

Elle interroge l'échevin Carpriau sur la manière dont se sont déroulées les inscriptions dans les écoles. Elle a constaté qu'il y avait différentes dates d'inscriptions dans les écoles St. Jozef et Mater Dei, ainsi que dans les écoles communales. Parfois, les parents sont sur une liste d'attente dans les différentes écoles. Ne serait-il pas judicieux d'organiser une concertation et d'harmoniser les dates ?

L'échevin Carpriau répond que les deux écoles libres avaient elles-mêmes déterminé une autre date. Wemmel est en effet confrontée à un problème de capacité. Il prône une extension des écoles communales, mais aucune décision n'a encore été prise en ce sens. Tous ceux qui se trouvaient sur la liste d'attente ont eu une place. Cependant, aucun système de priorité n'est appliqué dans les écoles primaires néerlandophones pour les habitants de Wemmel. Les problèmes sont également dus à Bruxelles, qui n'a pas suffisamment anticipé les choses. Nombre de logements ont été construits, mais aucune école supplémentaire ne l'a été.

Il n'y a aucune concertation avec d'autres écoles.

Didier Noltinx demande si un système de priorité peut être établi pour les enfants d'habitants Wemmelois.

L'échevin Carpriau explique que ce point devrait être examiné par des avocats.

L'échevin Van der Straeten constate que le règlement appliqué dans la Région de Bruxelles-Capitale est différent de celui appliqué en Région flamande.

Steve Goeman demande s'il est possible d'harmoniser les dates des inscriptions.

L'échevin Carpriau répond que la commune aimerait que ce soit le cas.

Cynthia Kiss

Elle demande ce que fait la commune à propos des différents problèmes rencontrés dans le Rassel en matière d'insécurité, de mobilité, de trottoirs dégradés, etc.

Le Bourgmestre Vansteenkiste répond que des contrôles de trafic plus intensifs seront organisés. Ensuite, le Rassel sera réaménagé pendant cette législature. Il s'agit de l'investissement le plus onéreux de la commune au cours de cette législature.

L'échevin Carpriau ajoute que le calendrier de la procédure à suivre et des travaux est disponible sur le site web de la commune.

Didier Noltinx

Il demande ce qu'il en est du Site Neo sur le parking C. La commune a-t-elle déjà participé à une concertation à ce propos ? Il souhaite que la commune soit davantage informée.

Le Bourgmestre Vansteenkiste et l'échevin Carpriau expliquent avoir participé à une réunion aujourd'hui, mais que les informations sont encore assez vagues.

La seule certitude, c'est que la Chaussée Romaine sera transformée en tunnel souterrain, avec une voie à 4 bandes de circulation. Pour le reste, aucune décision n'a encore été prise. Il est seulement présumé que le projet Neo englobera le parking C.

Aucun bureau d'études n'a encore été désigné. Il n'y a pas non plus de rapport d'incidence sur l'environnement ni d'étude de mobilité.

Il a seulement été question du projet Neo sans stade.

Wies Herpol

Il demande s'il existe une plateforme de concertation concernant cette problématique.

Le Bourgmestre répond qu'il y a une concertation au niveau des fonctionnaires en charge de la mobilité. Cette problématique ne fait cependant actuellement l'objet d'aucune concertation.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 25 avril 2014.

Wemmel, jeudi 3 avril 2014

Par ordonnance :
La Secrétaire
(s) K. DE TAEYE

Le Président
(s) R. DE VISSCHER